



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/044

OBJET : PARTENARIAT UNITEC

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 23

Date de convocation : 29 mars 2024

Date d'affichage de la convocation au siège : 29 mars 2024

Secrétaire de séance : Valérie LAGARDE

La séance est ouverte.

Le 4 avril de l'année deux mille vingt-quatre à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
TALABOT Martine (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAVERIE Dominique (Maire)	P	
CLAIR Jean-Georges (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET	BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ
PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GARCIA Stéphane	P	
LAGARDE Valérie	P		GILLET Jean-Paul	P	
DUCOSSON Anne-Cécile	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	E	Mme SAUNIER	PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAUI Alain	E	Mme MARTINEZ
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	E	Mme SABY
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	A	
FREY François	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		CLÉMENT Bruno	P	
SOUBELET Véronique	P		FAURE Christian	P	
AULANIER Benoist	A		GIRAUDEAU Isabelle	A	
BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER (A)			

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent / D = Distanciel



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/044

OBJET : PARTENARIAT UNITEC

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, notamment l'article 3-3-1 « Actions de développement économique »,

Vu l'article L2311-7 du CGCT, précisant que l'attribution d'une subvention doit faire l'objet d'une délibération distincte du vote du budget,

Vu la délibération n°2023/048 du 23 mars 2023 approuvant la convention de partenariat entre la CCM et Unitec, pour l'accompagnement des entreprises innovantes du centre de ressources sur l'année 2023,

Vu la demande de subvention formulée par UNITEC par courrier du 9 février 2024,

Vu le projet de convention 2024 annexé à la présente délibération,

Considérant l'avis de la commission développement économique du 7 mars 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

La Technopole Bordeaux Montesquieu, dédiée aux Sciences du Vivant (biotechnologies, santé, cosmétique), aux Sciences de l'Ingénieur (Numérique, électronique) et aux activités vitivinicoles, est la vitrine du développement économique de la Communauté de Communes de Montesquieu. Elle regroupe environ 100 entreprises et près de 1500 salariés.

UNITEC est une association qui a notamment pour objet d'encourager la création et le développement d'entreprises innovantes en partenariat avec les établissements de recherche et d'enseignement supérieur, les universités et les entreprises de l'agglomération bordelaise, mais également d'aider les bénéficiaires dans la structuration de leurs projets d'entreprise, dans l'élaboration et le suivi de leurs plans d'action et dans la mobilisation de financements publics et privés.

C'est dans le cadre de la poursuite des objectifs de l'association que celle-ci a formulé une demande de subvention à la Communauté de communes de Montesquieu d'un montant maximum de 8 000€ au titre de l'année 2024. Le projet de Convention d'objectifs et de moyens est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide de l'attribution d'une subvention maximale de 8 000 euros au titre de l'année 2024 à l'Association UNITEC,
- Prévoit les crédits au budget afférent,
- Autorise le Président à signer la convention annexée,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 4 avril 2024



Valérie LAGARDE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu